

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CHALAIS

Par arrêté du 29 octobre 2019, le Président de la Communauté de Communes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Chalais. A cet effet, M. Jacques LACOTTE a été désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Poitiers en qualité de commissaire enquêteur.

**L'enquête se déroulera à la Mairie de Chalais, du 20 novembre 2019 au 20 décembre 2019, pendant 31 jours consécutifs**

Le dossier soumis à enquête publique et les pièces le constituant, notamment le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), le règlement graphique et écrit, et les annexes ainsi que les avis des Personnes Publiques Associées seront disponibles à la Mairie de Chalais aux horaires habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes ([www.lavalette-tude-dronne.fr](http://www.lavalette-tude-dronne.fr))

**Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie de Chalais aux dates et horaires suivants :**

**Le mercredi 20 novembre 2019 de 9 h à 12 h**  
**Le samedi 30 novembre 2019 de 9 h à 12 h**  
**Le mardi 3 décembre 2019 de 15 h à 18 h**  
**Le jeudi 12 décembre 2019 de 9 h à 12 h**  
**Le vendredi 20 décembre de 14 h à 17 h.**

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête prévu à cet effet. Elles pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, à l'adresse suivante :

**Monsieur le Commissaire Enquêteur**  
**Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne**  
**35, avenue d'Aquitaine**  
**16190 MONTMOREAU.**

ou par mail à l'adresse suivante : [plu-commune@ccltd.fr](mailto:plu-commune@ccltd.fr)

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en Communauté de Communes. Le projet de révision du POS en PLU de la commune de Chalais pourra, éventuellement, être modifié en fonction des observations du commissaire enquêteur, du public, des Personnes Publiques Associées. Le document sera ensuite soumis à un vote de l'Assemblée Délibérante de la Communauté de Communes, pour approbation.